



Ensemble, nous sommes plus forts !

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2021-2022

Nom de l'école : Polyvalente Le Carrefour	Nombre d'élèves : 312	École primaire ☒ École secondaire ☐
Date d'approbation du conseil d'établissement : 14 avril 2021		
Nom de la direction : Sylvie Chénier		
Nom de la personne responsable de coordonner l'équipe de travail : Alexandria Duchaussoy-Girard		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Anik Daudelin, Mélanie Desgagné, Alexandria Duchaussoy-Girard, Élizabeth Jones, Johanne Laflamme, Sylvie Larouche et Sophie Sauvé		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école, soit le respect, l'engagement et la collaboration, mais également la responsabilisation, l'inclusion, l'équité, la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté, ainsi que la persévérance et la fierté des réussites. Ce plan vise à fournir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire tout en répondant aussi à la mission de socialiser dans un monde pluraliste. Les objectifs identifiés dans ce document visent la responsabilisation des élèves par rapport à leur comportement, à développer le respect envers toute personne, puis à favoriser la conduite citoyenne pacifique et responsable.		

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace*, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

INTIMIDATION

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE

Source : Gouvernement du Québec (2012). *Projet de loi no 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.*

Portrait de la situation – Analyse de la situation

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
- Sondage réalisé auprès des élèves en décembre 2020 : 288 réponses - Sondage réalisé auprès des différents intervenants en décembre 2020 : 16 réponses - Compilation des billets remis pour manquement au code de vie de l'école	FORCES	DÉFIS
	La collaboration et l'entraide entre les intervenants de l'école La collaboration et l'implication des parents Le suivi et l'encadrement des élèves par tous les membres du personnel Le code de vie efficace Les qualités du profil de l'apprenant	La clarification des termes « intimidation » et « conflit » auprès des élèves La communication entre tous les intervenants L'application uniforme du code de vie de l'école L'importance d'augmenter le sentiment de sécurité dans la zone réservée aux autobus
Enjeux à prioriser pour 2020-2021 : • Développer une compréhension commune de ce qu'est la violence et l'intimidation et les différencier des conflits. • Promouvoir des relations saines et pacifiques entre les différents individus de l'école par l'application uniforme du code de vie.		

Mesures et modalités applicables

Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

- Journée de la non-violence : chandails roses (26 février 2021) : [Le Chandail Rose - www.contrelintimidation.ca](http://www.contrelintimidation.ca) - YouTube
- Boîte aux lettres près du secrétariat accessible aux élèves de l'école pour dénoncer une situation d'intimidation ou de violence
- Protocole d'entente avec le service de police de Gatineau
- Rencontres de médiations avec les élèves qui vivent un conflit
- Ateliers à tous les niveaux avec le programme VIP mis en place en collaboration avec le service de police et dispensés par la TES de l'école
- Ateliers par niveau dispensés par les enseignants sur un sujet touchant la violence ou l'intimidation abordés sous différents angles selon le niveau de l'élève
- Entente avec l'organisme Espace Outaouais dont l'objectif est de faire de la prévention pour une enfance en sécurité en sans violence. Des présentations adaptées au niveau des élèves sont dispensées tous les 4 ans, soit pour chaque nouvelle cohorte.
- Plusieurs systèmes de surveillance ont été installés afin d'accroître la sécurité dans notre école
- Règles de vie dans l'agenda des élèves et signature du parent et de l'enfant demandées en début d'année scolaire
- Chaque année, une journée internationale sera consacrée à la promotion de l'ouverture et de la tolérance pour contrer l'intimidation et la violence dans le milieu scolaire (Par exemple, gentillesse, résolution de conflits, générosité, droits de l'enfant et Martin Luther King).
- Par le biais des modules de recherche, beaucoup des thèmes exploités, par chacun des cycles, touchent l'acceptation de l'autre. (Par exemple, "Moi et l'autre" en 4e année et "Compte sur tes droits" en 6e année).
- Page dans l'agenda dédiée à la sensibilisation des élèves à l'intimidation et à la violence, ainsi qu'à la résolution de conflits de manière pacifique
- Sensibilisation au niveau des réseaux sociaux et comment en faire une bonne utilisation, particulièrement en 6e année.
- La promotion des valeurs du profil de l'apprenant et de la mission de l'IB favorise l'acceptation de l'autre
- En début d'année scolaire, l'agent de sécurité fera la tournée des groupes, se présentera comme personne-ressource et expliquera son rôle au débarcadère au moment de prendre l'autobus.

Les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire

- Règles de vie de l'école disponibles dans l'agenda des élèves
- Informations concernant le plan de lutte contre la violence et l'intimidation disponibles sur le site Web de l'école
- Parents avisés rapidement par un intervenant de l'école lors d'un événement concernant leur enfant

	- Entente avec l'organisme Espace Outaouais dont l'objectif est de faire de la prévention pour une enfance en sécurité en sans violence. Une présentation adressée aux parents est dispensée tous les 4 ans, soit pour chaque nouvelle cohorte.
Les modalités applicables pour <u>effectuer un signalement</u> ou pour <u>formuler une plainte</u> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <u>dénoncer</u> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation	- Boîtes aux lettres situées près des secrétariats d'unité pour dénoncer des situations de violence et d'intimidation. Ces boîtes aux lettres peuvent être utilisées tant pour les victimes que les témoins. Les élèves auront également l'option de dénoncer de manière anonyme en remplissant un petit formulaire de signalement. - Adresse courriel ou numéro de téléphone pour effectuer un signalement et obtenir de l'aide : carrefour@csdraveurs.qc.ca OU 819-568-9012 poste 35315 - En tout temps, les élèves et les parents peuvent se référer à un adulte de confiance dans l'école qui s'assurera de faire le suivi avec les personnes concernées, dont le titulaire de l'élève.
Les mesures visant à <u>assurer la confidentialité</u> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	- Accessibilité limitée des informations : intervenants et directions concernés uniquement - Possibilité de dénoncer de manière anonyme avec le système de boîte aux lettres ou en demandant une rencontre avec un intervenant - Un suivi qui respectera la confidentialité des personnes concernées, si nécessaire.

<u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école, par un parent ou toute autre personne.	<i>Par tout adulte ou élève témoin :</i> Informer le titulaire de classe des élèves concernés et/ou la TES. Au besoin, demandez de l'aide au secrétariat du primaire et ils vous renseigneront. <i>Par la direction des élèves concernés :</i> Si la situation mène à une suspension (interne ou externe), l'élève et les parents sont rencontrés par la direction ou la direction adjointe. Si nécessaire, la direction fera un suivi avec les élèves concernés. <i>Par les parents des élèves</i> Informer les éducateurs de l'école en faisant un signalement, par exemple, en écrivant directement à l'enseignant de votre enfant ou via l'adresse courriel dédiée à cette fin. Vous pouvez également laisser un message vocal précis à notre TES : carrefour@cสดraveurs.qc.ca OU 819-568-9012 poste 35315 Discuter avec votre enfant de la situation. Voici une ressource utile pour vous aider à intervenir : Cheminement scolaire (ligneparents.com) Informer l'école si la situation se poursuit. Voir la démarche d'intervention pour l'intimidation et la violence (Annexe 1)
<u>Les mesures de soutien ou d'encadrement :</u> (soutien offert par <i>tous les membres du personnel de l'école</i>)	<i>Élève victime :</i> -Rapidité d'intervention -Soutien et suivi offerts auprès de l'élève dans les jours et semaines suivant la situation -Ateliers d'habiletés sociales et d'entraînement d'affirmation de soi avec la TES <i>Élève auteur d'acte d'intimidation et de violence :</i> -Soutien et suivi auprès de l'élève, selon la gravité du geste et la récurrence de celui-ci : une ou plusieurs rencontres avec la TES de l'école, suspension interne avec la TES ou dans une autre classe, suspension externe si la situation persiste, rencontre avec les parents et la direction, possibilité d'une rencontre avec le policier éducateur (3^e cycle), etc. <i>Élève témoin :</i> -Soutien et suivi des élèves concernés -Rassurer le témoin que la situation sera prise en charge par un membre du personnel et que son témoignage sera confidentiel s'il le désire. -Renforcement positif -Faire un suivi avec les parents lorsque nécessaire
<u>Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif</u> des actes.	- Application du protocole d'intervention pour l'intimidation et la violence (voir annexe 1) - Avis écrit ou appel aux parents - Lettre d'excuses et gestes réparateurs - Suspension interne ou externe selon l'historique de l'élève et la gravité du geste - Rencontre au retour de suspension externe (parent – élève – direction) - Réflexion - Contrat d'engagement

	- Rencontre avec le policier éducateur (3 ^e cycle)
<u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence.	- Rencontre des différents acteurs impliqués - Notes consignées dans GPI ou Mozaïk-Portail - Suivi auprès des victimes suite à de l'intimidation ou de la violence - Suivi par le policier éducateur au besoin - Suivi auprès des parents - Évaluation des interventions (voir annexe 1)
Engagement de la direction : ➤ Assurer la mise en œuvre et l'actualisation du présent plan par un suivi auprès des membres du comité. ➤ Recevoir et traiter avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation en faisant le suivi avec les intervenants concernés et en s'assurant que la communication avec les parents se fasse promptement, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Les parents pourront demander l'assistance de la personne désignée par le Centre de services scolaire s'ils le désirent. ➤ Appuyer tout regroupement d'élèves désirant réaliser des activités utiles pour lutter contre la violence et l'intimidation. ➤ Voir à ce que tous les membres du personnel soient informés des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école, des mesures de prévention établies pour contrer l'intimidation et la violence et de la procédure applicable lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.	

	Objectif	Moyens	Sept. à novembre	Décembre à février	mars à juin	Résultats obtenus
Élèves	Sensibiliser les élèves face à l'intimidation et la violence.	3e année - Atelier avec le programme VIP à tous les ans, adapté au niveau de l'élève - Activités de sensibilisation en classe : -Plénière pour revoir les différences entre conflit et intimidation. -Écoute de la chanson Paulo de Maxime Landry et identification des gestes d'intimidation dans la chanson. -Regarder 3 œuvres d'art ayant pour thème l'intimidation (Cœur dit "après le déluge" de Jim Dine, Intimidation de Sergio José Garcia, L'esseulée de Roger Langevin) et identification des éléments reliés à l'intimidation dans chaque œuvre. Démontrer sa compréhension de l'intimidation. -Lecture du conte «Petit loup et Grand Chaperon rouge»		✓		
		4e année - Atelier avec le programme VIP - Activités de sensibilisation en classe : -Outiller les victimes pour qu'ils puissent, de façon confiante, se défendre contre les attaques répétées de certains individus. -Saynètes pour découvrir l'attitude à adopter face à l'intimidateur. -Lecture de l'album « Les moqueurs » pour cibler les témoins et leur faire comprendre l'importance d'agir. -Création en groupe de phrases «Flèches» à lancer aux intimidateurs pour qu'ils cessent de s'acharner sur une ou des personnes.	✓	✓		
		5e année - Atelier avec le programme VIP - Activités de sensibilisation en classe à partir de l'album « La bande à Nono » abordant le taxage. -Discussion en plénière -Sujets supplémentaires : lutte contre l'intimidation, vengeance, émotion (ex : honte, peur, etc.), remords/conscience, bravoure, confiance/confiance, économie \$, etc. -Pour aller plus loin : *Leçons sur l'amitié et la popularité. *Apprendre à dessiner des personnages rigolos. *Inventer une assermentation pour s'engager à ne jamais faire de taxage et /ou à dénoncer.		✓ ✓		

		6^e année - Atelier avec le programme VIP - Activité de sensibilisation en classe : -Sensibilisation à l'homophobie chez les jeunes -Visionnement du vidéo « ils dansent » de la fondation Jasmin Roy -Discussion sur le vocabulaire approprié ou non -Discussion sur la tolérance -Activité « C'est ben fif, c'est pas drôle »				
		- Page dans l'agenda des élèves sur les étapes de la gestion de conflits et conseils pour contrer la violence et l'intimidation -Ateliers spécifiques à des groupes ou des élèves ciblés avec la TES de l'école - Ateliers de sensibilisation à la violence pour les élèves, selon leur niveau, offerts par l'organisme Espace Outaouais	Selon les besoins des élèves et des enseignants À tous les 4 ans			
Personnel	Partager une compréhension commune de l'intimidation et la violence.	-Créer et appliquer la démarche d'intervention -Aide-mémoire pour le premier intervenant lors d'une situation de violence - Atelier pour les enseignants offert par l'organisme Espace Outaouais	Rappel au personnel lors de la rentrée scolaire À tous les 4 ans			
Parents	Sensibiliser et outiller les parents au niveau de la violence et de l'intimidation pouvant être vécus chez l'enfant	-Informations et ressources disponibles sur le site web de l'école. -Pages dans l'agenda des élèves avec la démarche de gestion de conflits pour appuyer son enfant dans la pratique de celle-ci. -Atelier pour les parents offert par l'organisme Espace Outaouais	En tout temps À tous les 4 ans			

Dates des rencontres 2020-2021	
Novembre	26 novembre 2020
Janvier	28 janvier 2021
Février	17 février 2021

Nom du coordonnateur : Alexandria Duchaussoy-Girard
 Membres du comité : Anik Daudelin
Mélanie Desgagné
Élizabeth Jones
Johanne Laflamme
Sylvie Larouche
Sophie Sauvé

Respectons les différences



Démarche d'intervention

Voici la démarche d'intervention en vigueur à l'école Polyvalente Le Carrefour pour les élèves du Programme primaire international. **À la fin de chaque étape, le compteur est remis à zéro.**

Les écarts de comportement peuvent être gérés selon les procédures de manquements mineurs ou majeurs. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

1^{er} billet et 2^e billet de manquement mineur au code de vie pour une même consigne non respectée

- Rappel verbal de la règle
- Modelage et discussion
- Signature du billet de manquement par le parent
- Conséquence logique/geste réparateur si applicable

3^e billet de manquement mineur au code de vie pour une même consigne non respectée

- Rappel verbal de la règle
- Discussion avec l'élève
- Appel aux parents fait par le titulaire

L'application des conséquences varie selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement observé. Voici quelques exemples de conséquences possibles :

- Réflexion écrite pendant une récréation
- Rencontre avec la TES
- Geste réparateur, tel une lettre d'excuses ou autres
- Contrat établi entre l'élève et le titulaire

4^e billet de manquement au code de vie pour une même consigne ou par accumulation

- Étude de dossier

L'application des conséquences varie selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement observé.

Manquement majeur

Un manquement majeur est remis lorsque l'élève :

- A un comportement **grave** associé à un manquement mineur (impolitesse grave, lancer un objet dans le but de blesser, vandalisme, etc.)
- Refuse d'obéir de façon persistante
- Pose un geste de violence verbale, physique ou psychologique
- Fais une mauvaise utilisation des médias sociaux
- Intimide un autre élève

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un billet de manquement majeur sera complété et un appel à la maison sera fait par la TES de l'école. La direction adjointe doit être informée. Une conséquence est déterminée en fonction de la gravité du manquement (voir le protocole d'intervention en situation d'intimidation ou d'avis d'inconduite majeure).

Protocole d'intervention en situation d'intimidation ou d'avis d'inconduite majeure

Billet d'intervention et/ou plainte

- Rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée avec le ou les élèves concernés.

Inconduite majeure

1. Suspension interne d'une durée d'une période (rapport dans GPI)
 2. Suspension interne d'une demi-journée (rapport dans GPI)
 3. Suspension interne d'une journée avec travaux remis par le titulaire (rapport dans GPI)
 4. Suspension externe (rapport dans GPI)
- Retour de suspension avec les parents, la direction, le titulaire et la T.E.S. avant le retour en classe et signature d'un contrat d'engagement entre l'école, l'élève et le parent.

Intimidation confirmée

- Intimidateur retiré à l'interne avec travaux remis par le titulaire
- Compte-rendu à la direction
- Rapport dans GPI (dans les 24 heures)



Premier événement d'intimidation

Victime

- Les parents sont rejoints par la direction ou son délégué
- Discussion de la procédure de relation d'aide (atelier, suivi, etc.) et leur implication

Intimidateur

- Les parents sont rejoints par la direction ou son délégué
- Rencontres/ateliers avec la technicienne en éducation spécialisée
- Rapport GPI dans les 24 heures
- Suspension interne d'une demi-journée avec travaux remis par le titulaire

Deuxième événement

- Rencontres avec la technicienne en éducation spécialisée
- Les parents sont rejoints

- Retour sur la situation avec les intervenants et les parents
- Rapport dans les 24 heures (GPI)
- Suspension interne d'une journée avec travaux remis par le titulaire

Troisième événement

- Les parents sont rejoints
- Ateliers avec la technicienne en éducation spécialisée

- Les parents doivent venir chercher l'élève
- *S'il n'y a pas de réponse des parents ou s'il y a refus ou incapacité, l'élève sera retiré à l'interne pour le reste de la journée jusqu'à l'arrivée des parents.
- Suspension externe avec travaux remis par le titulaire
 - Rapport GPI dans les 24 heures
 - Retour de suspension avec les parents, la direction, le titulaire, la TES avant le retour en classe
 - Signature d'un contrat d'engagement entre l'école, l'élève et le parent
 - Possibilité de rencontre avec le policier éducateur